

qui les touchent autant que les députés qu'ils ont élus, c'est-à-dire la peine capitale, qu'ils considèrent que le gouvernement doit également être loin de la réalité pour d'autres questions.

Nous avons entendu le point de vue des députés sur les deux aspects de la question, et ceux qui sont en faveur de l'abolition ont justifié leur attitude en affirmant qu'il s'agissait d'un vote libre, d'une question de conscience individuelle. Ce que je n'aime pas dans ce genre de raisonnement—la représentante de Vancouver-Kingsway a démolé un couple de faux arguments des abolitionnistes qui déclarent, par exemple, aux partisans de la peine de mort: «Pourriez-vous leur mettre la corde au cou», et dans certains cas auxquels je pense je le pourrais—c'est que c'est le même genre de raisonnement qui voudrait que l'abolitionniste aille en prison ou patrouille les rues le soir avec les policiers. Pour ceux qui croient au maintien de la peine de mort, ce qu'elle a dit à propos de l'exécution légalisée, est une bonne façon de réfuter cet argument. Si on pense que le maintien de la peine de mort est un meurtre légalisé, on pourrait aussi dire que si on emprisonne quelqu'un et qu'on lui fait faire des paniers, on est en faveur de l'enlèvement et de l'esclavage légalisés. Voilà jusqu'à quel point ces arguments sont devenus ridicules.

Revenons maintenant à la conscience individuelle. Je ne sais pas si la motion du député de Middlesex-London-Lambton sera adoptée et si le débat sera suspendu pour l'été—peut-être que la loi du plus grand nombre pourra l'empêcher—mais je connais des députés qui, au cours de la première longue fin de semaine de juillet, ont évité délibérément d'aller dans leurs circonscriptions parce qu'ils ne voulaient pas rencontrer au cours de ces festivités des gens qui n'étaient pas trop contents de leur vote en faveur de l'abolition. Eh bien, je suis retourné chez moi.

● (1230)

**M. Boulanger:** Nommez-les.

**M. Nowlan:** Je ne les nommerai pas.

**M. Boulanger:** Je ne vous crois pas.

**M. Nowlan:** Vous avez le droit de croire ce qui vous plaît. Je vous dis ce que je sais.

**M. Boulanger:** Prouvez-le.

**M. Nowlan:** Je connais mon hon. ami très bien et je le respecte. Il a une conscience et moi aussi, mais les électeurs qui nous ont délégués à la Chambre ont eux aussi une conscience et, même si la situation est assez grave, je suis stupéfié de voir que la conscience des députés l'emporte sur la conscience collective de leurs électeurs. Comme les députés qui ont pris la parole à ce sujet l'ont dit, du moins ceux qui appuient le maintien de la peine capitale, il n'y a jamais eu une question au sujet de laquelle la conscience collective, les idées ou l'opinion exprimée verbalement par les électeurs d'un océan à l'autre, qu'ils soient libéraux, conservateurs, ou néo-démocrates, n'ont été aussi nettes que dans le cas actuel. Elles n'ont jamais été aussi nettes, bien que chaque député dise autrement. Mon instinct me dit qu'ils ont tort, même si je n'ai pas de chiffres pour appuyer ce que j'avance.

Les abolitionnistes ne peuvent certainement pas fournir les chiffres pour appuyer ce qu'ils avancent, malgré toute la partialité de certaines études menées à ce sujet. Nous ne devrions pas essayer d'embrouiller le peuple canadien en citant des statistiques, des faits et des chiffres ou des raisonnements juridiques auxquels le public ne pourrait être exposé que s'il assistait aux délibérations du comité de la justice ou entendaient certains des arguments lucides

### *Peine capitale*

avancés à la Chambre. Nous savons tous que ce genre d'évaluation logique de faits et de chiffres ne s'applique pas à cette question et que chacun doit en juger selon sa propre conscience.

J'ai dit que j'étais stupéfié d'entendre les députés, même s'ils sont sincères, défendre leur conscience individuelle et je conviens avec le député de Vancouver-Kingsway que nous ne sommes pas à l'époque d'Edmund Burke qui écrivit une lettre aux électeurs de Bristol pour leur dire qu'il soutenait non seulement les gens de Bristol, mais les gens de toute l'Angleterre. Les députés qui ont cité ces mots de Burke ont omis de dire qu'il n'avait pas été élu aux élections suivantes.

Je conviens que les députés doivent prendre l'initiative à l'égard des problèmes publics, mais je trouve paradoxal qu'on prétende que le vote est libre à la Chambre et que le gouvernement n'exercera pas de pression sur les ministériels—et nous en avons eu aujourd'hui un bon exemple avec deux ministériels qui se sont prononcés pour le maintien de la peine de mort—alors que nous défions délibérément la conscience collective des Canadiens en votant pour ce bill. C'est un paradoxe que je ne puis m'expliquer. Si les députés peuvent voter selon leur conscience lors d'un vote libre pourquoi ne tenons-nous pas compte de la conscience collective exprimée dans les sondages d'opinion et par les gens qui nous ont écrit? Je défie n'importe quel député, y compris mon honorable ami, de me dire que les lettres qu'il a reçues étaient largement en faveur de l'abolition de la peine de mort. Je puis dire sans me tromper que c'était la contraire. C'était certainement vrai pour moi.

En tout cas, cette question va creuser un véritable fossé et les gens se sentiront plus éloignés du gouvernement. Je parle du gouvernement en général. Je veux dire le gouvernement du premier ministre actuel (M. Trudeau). Si les choses continuent ainsi nous aurons de toute évidence un autre genre de gouvernement aux prochaines élections. Toutefois, cette question creuse un véritable fossé et si le bill C-84 est adopté ce fossé s'accroîtra. Il est paradoxal que la conscience individuelle des députés l'emporte car il s'agit de députés et qu'ils renient la conscience collective des électeurs qui les ont envoyés ici. Je compte parmi mes meilleurs amis certains des députés qui veulent l'abolition de la peine de mort, mais je crois sincèrement que ce débat ne sera pas comme les autres débats sur la peine capitale et que le public ne l'oubliera pas car cette question a creusé un véritable fossé. Je ne pense pas que l'opinion oublie cela, car elle va continuer de se sentir coupée de nous.

Ce n'est pas la dernière fois que cette question de l'abolition de la peine de mort nous occupe. Elle reviendra par la voie des journaux chaque fois qu'un policier abattra un suspect au cours d'une perquisition. On se demandera si le policier a tiré en se disant que le suspect échapperait toujours au châtement suprême s'il bénéficiait de la protection du système judiciaire. C'est ainsi que la police en arrivera peut-être à s'arroger le droit de vie et de mort. Cela est une chose horrible, quelque sincère que puisse être le policier. Même si un de ses collègues a déjà été abattu, ce n'est pas à lui de se substituer aux tribunaux. Si dans les deux dernières années précédant une élection, des policiers sont abattus dans la rue, ou des gardiens dans les prisons, la question fera surface de nouveau. Et ce ne sont pas les affaires de deuxième et de troisième meurtres qui la feront oublier.